



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question écrite n° 22430

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée dans le rapport d'information adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale consistant à s'inspirer des bonnes pratiques étrangères pour enrichir les programmes d'accompagnement développés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître l'avis de la garde des sceaux, ministre de la justice concernant les propositions formulées dans le rapport d'information adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale et notamment sur la proposition consistant à s'inspirer des bonnes pratiques étrangères pour enrichir les programmes d'accompagnement développés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. La ministre de la justice tient à saluer la qualité de ce rapport d'initiative parlementaire, qui a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale le 19 mars dernier. Ces propositions, dont celle faisant l'objet de la présente question, ont été soumises pour étude aux services de la Chancellerie. La garde des sceaux conduit également actuellement une série de consultations avec tous les acteurs concernés pour discuter du contenu de ces propositions. Tout comme les recommandations émises par le jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive organisée à l'initiative de la garde des Sceaux, celles-ci contribueront à l'élaboration d'une nouvelle politique pénale en matière de prévention de la récidive et de prise en charge des personnes placées sous main de justice. Cette politique fera l'objet d'un projet de loi pénale qui sera présentée au Parlement, qui aura dès lors l'occasion de débattre sur les propositions que la ministre de la justice aura souhaité retenir. A l'issue, un ensemble de mesures crédibles et reconnues par tous les acteurs concernés sera mis en place : les auteurs d'infractions pénales mais également les victimes et plus largement l'ensemble de la société. Dans le prolongement de cette réforme, la garde des sceaux engagera un travail approfondi sur les missions des SPIP et les pratiques professionnelles, en lien avec les professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22430

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3225

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8784